

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 18

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : Dr H. DEMIERRE, ing.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE: *Les dispositions constructives des usines hydro-électriques de l'Oberhasli, d'après les projets des Forces Motrices Bernoises (suite et fin). — Programme d'électrification des chemins de fer fédéraux et conséquences financières du remplacement de la traction à vapeur par la traction électrique (suite et fin). — Concours pour l'étude des plans d'un laboratoire cantonal de chimie à Neuchâtel (suite). — La mesure de la dureté des métaux. — DIVERS: Le commerce extérieur de l'industrie suisse des machines. — Fabriques de robinetterie et restrictions d'importations. — Dans l'industrie de la parquerterie. — Congrès de la chimie appliquée. — Exposition de la chimie. — BIBLIOGRAPHIE. — Calendrier des concours.*

Les dispositions constructives des usines hydro-électriques de l'Oberhasli d'après les projets des Forces Motrices Bernoises.

(Suite et fin)¹

Le bassin du Gelmer est obtenu en agrandissant la capacité du lac existant au moyen d'un barrage droit long de 480 m. Cet ouvrage est calculé comme mur de gravité de

conné. Le sommet du mur est à la cote 1872, le pied à 1818 et les fondations sont prévues à la cote 1815 de sorte que la hauteur maxima sera de 67 m. Les fouilles comporteront 42 000 m³ de roches granitiques et le cube total des maçonneries est évalué à 240 000 m³. Pour éviter les fissures dans le mur droit, il a été prévu des joints de dilatation. Le lac du Gelmer agrandi couvrira une superficie de 70 ha. et fournira avec une amplitude de 50 m. une retenue d'eau utilisable de 25 500 000 m³ (fig. 8 à 10).

Fig. 8. — Coupe en travers.

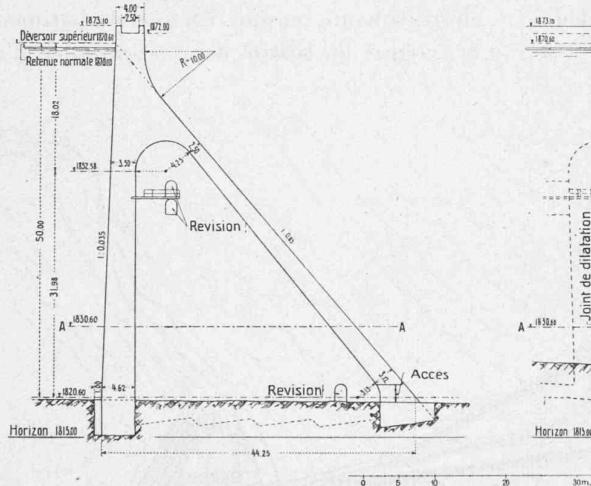


Fig. 9. — Élévation

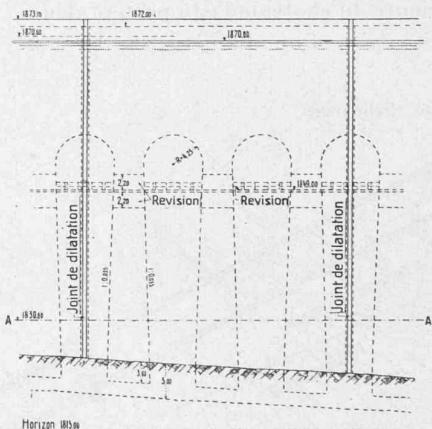


Fig. 8 à 10. — BARRAGE DU GELMERSEE — 1:1000.

section triangulaire et prévu en béton avec blocage comme celui du Grimsel avec la seule différence que de grands évidements sont disposés dans l'intérieur du corps ma-

Fig. 12. — Profil en long de la conduite forcée
de l'usine auxiliaire du Gelmersee
1 : 1000.

L'usine de Guttannen. A la sortie du lac, la galerie d'amenée est munie dans sa prise souterraine d'une double grille et d'une paire de vannes permettant le réglage. La galerie possède une section de $5,19 \text{ m}^2$, un débit de $15,5 \text{ m}^3 \text{ sec.}$, et une longueur de 3890 m. (fig. 11).

¹ Voir *Bulletin technique* du 20 août 1921, page 193.